



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **7 juillet 2021 à 19 h 30**, en visioconférence.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2021-09

Adresse : 237, chemin des Patriotes

Zonage : Rd-3

Lot : 3 405 242

Cette demande consiste à :

- Régulariser une situation non-conforme en autorisant une marge de recul avant de 3,34 m pour un bâtiment principal existant au lieu des 7 mètres exigés selon le règlement de zonage # 2011-11-008 et ses amendements.

Cette dérogation concerne les articles 25 et 45 dudit règlement qui réfèrent aux grilles de spécifications quant aux normes d'implantation et structure du bâtiment principal à respecter et ce, pour chacune des zones concernées.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande en transmettant ses commentaires par écrit à la Municipalité, au plus tard le 7 juillet 2021 à 16 h à l'adresse électronique suivante : info@saint-charles-sur-richelieu.ca ou par téléphone, en composant le 450-584-3484.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 15 juin 2021.

Nathalie Cliche

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à ville de Mont-St-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 15 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 juin 2021.

Nathalie Cliche

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

